

Les Sociétés Médicales

Société Médico-Chirurgicale du District de St-Hyacinthe.

Présidence de M. J. E. Turcot.

Etaient présents ; MM. Auger, Birtz, Beaudry, P. Cartier, E. Choquet, F. A. Daigneault, J. C. S. Gauthier, P. P. Gatien, O. Jacques, A. Lafrenière, Lague. G. Lecomte, J. E. Michaud, W. Morin, Perrault, G. H. Turcot, J. E. Turcot, S. F. Vanasee.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

COMMUNICATIONS

I.-M.-J.-C.-S. Gauthier : Secrets de la Pharmacopée.

Le savant conférencier nous démontre dans son travail que l'on peut fabriquer soi-même différentes préparations pharmaceutiques et cela, sans grandes difficultés et sans perdre beaucoup de temps ; que grand nombre de médecins, sinon tous, peuvent économiser par ce moyen des sommes assez considérables, qu'ils paient actuellement aux pharmaciens.

La moyenne des profits ainsi réalisés est environ de 3 à 400 p.c.

Ce travail intéresse vivement l'assemblée. Aussi M. le Président remercie M. le Dr. Gauthier au sujet de son article très pratique et lui demande de vouloir bien le faire imprimer afin d'en donner une copie aux membres de la Société Médicale.

II.—M. L. A. Beaudry présente ensuite un malade opéré, avec l'assistance de M. J. E. Turcot, d'une résection de genou : opération rendue nécessaire par une ankylose à angle aigu survenu à la suite d'une arthrite tuberculeuse.

III.—Intérêts professionnels.

M. G. Lecomte dit, entre autres choses, que la profession médicale devrait établir un tarif rémunérateur comme il en a été adopté un pour les professions du Droit et du Notariat.

M. le Dr Daigneault répond à ces remarques en disant que la Législature ne peut pas facilement établir un tarif, qui ne saurait convenir à tout le monde ; que c'est plutôt aux sociétés locales d'adopter un tarif particulier et de le mettre en pratique ; que tous les membres doivent tenir à le suivre au lieu de travailler au

rabais et de diminuer ainsi le revenu professionnel par leur propre concours.

M. le Dr Gauthier donne communication d'une correspondance qu'il a eu avec l'Assurance La Sauvegarde au sujet du tarif d'examen et montre comment il a pu se faire payer \$5 par examen malgré le tarif de \$3 établi par cette compagnie. Il exhorte ses confrères à faire de même.

M. Daigneault se lève ensuite et invite, avec M. Lemoyne d'Acton-Vale, les membres de la Société à venir les visiter le 6 Janvier en disant que tous deux seront heureux de les recevoir.

M. le Président remercie ces confrères de leur aimable invitation et accepte au nom de tous.

La séance est ajournée au mois de février 1908.

L. A. BEAUDRY,

Secrétaire.

Société Médicale de Montréal

SÉANCE DU 4 FÉVIER 1908

Présidence de M. Lésage

Membres présents : MM. Asselin, Boulet, Bourgeois, Bourgouin, Brisset, Barrette, Cléroux, Derome, Dion, Décarie, Ethier, Gervais, Lebel, Laramée, Lasnier, Mercier, Marien, Masson, Marcil, Rhéaume, Roy, Racicot, St-Jacques, Verner.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture d'une lettre du Dr Villeneuve, surintendant de l'asile Saint-Jean de Dieu, annonçant aux membres de la profession médicale l'institution d'un bureau à l'Hôtel-de-Ville, où devront désormais être adressées les demandes des médecins pour les divers papiers nécessaires à l'admission d'un aliéné à l'asile.

Présentation de pièce anatomique, par M. O.-F. Mercier. Il s'agit d'un gros sarcôme du rein gauche, chez une petite fille de 6 ans, et dont l'histoire est intéressante à plus d'un point de vue. L'enfant est "subitement" prise d'une forte douleur à la région lombaire gauche ; le médecin appelé constata une assez forte élévation de la température et une voussure à l'hypocondre gauche. Ce furent là les premiers symptômes. En